ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de la defense

Question écrite n° 540

Texte de la question

Les dernieres operations militaires internationales auxquelles a participe la France, tant dans le golfe arabo-persique qu'actuellement dans l'ex-Yougoslavie, demontrent la necessite pour une armee moderne d'etre dotee des moyens lui permettant de deplacer rapidement une capacite de feu suffisante, susceptible de modifier les rapports de force dans une zone strategique du globe. Aussi le porte-avions se revele-t-il etre l'instrument privilegie et indispensable pour de telles operations. Or les deux porte-avions de la marine nationale, le Foch et le Clemenceau, bien que plusieurs fois reconditionnes, s'averent vieillissants. La decision fut donc prise de construire un nouveau batiment, le Charles-de-Gaulle. Mais celui-ci, ayant pris du retard, n'est toujours pas acheve. Par consequent, M. Francois Sauvadet demande a M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, de bien vouloir lui indiquer, d'une part, dans quels delais ce navire remarquable, fruit de la plus haute technologie et de l'intelligence des ingenieurs francais, sera operationnel et, d'autre part, s'il est envisageable de commander un second batiment de ce type, sachant que seule cette hypothese permettrait de repondre aux imperatifs strategiques du troisieme millenaire et aux exigences economiques de rentabilisation des etudes engagees pour la construction d'une seule unite.

Texte de la réponse

Il est actuellement prevu d'admettre au service actif le porte-avions nucleaire Charles-de-Gaulle a la fin de 1998. Lors de l'entree en service du Charles-de-Gaulle, le Clemenceau alors age de trente-huit ans sera retire du service. A cette date le porte-avions Foch sera capable de mettre en oeuvre une flotille de Rafale en version marine. La marine disposera ainsi de deux-portes avions dotes du Rafale jusqu'en 2004, date prevue pour le retrait du service actif du Foch, apres plus de quarante ans d'activite. La necessite de continuer a assurer la disponibilite permanente d'un groupe aeronaval operationnel est prise en compte dans la reflexion actuellement menee par le Gouvernement sur l'evolution de notre politique de defense. Cette reflexion, qui se nourrira notamment des conclusions du livre blanc sur la defense, dont la realisation vient d'etre engagee, pourrait conduire a envisager la commande d'un deuxieme porte-avions nucleaire a partir de 1996 dans le cadre du projet de loi de programmation militaire.

Données clés

Auteur : M. Sauvadet François
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 540
Rubrique : Defense nationale
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 mai 1993, page 1285
Réponse publiée le : 21 juin 1993, page 1727